

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 FEVRIER 2023 A 20 HEURES

Réuni en session ordinaire suite à convocation du samedi 28 janvier 2023.

Présents : Françoise BARRET, Blandine CHRISTIAENS, Denis DEBATISSE, Gilles GOUTAUDIER, Laurence HAUG, Lucas LAPANDERY, Jean-Louis LECHERE, Claude PALASSE, Pierrick PARDON, Séverine PERRIN, Edwige VINCENT.

Absents excusés : Fabienne CADORIN, Philippe DUCREUX, Sylvette GAUDARD.

Secrétaire de séance : Laurence HAUG.

Monsieur le Maire constate que le quorum de 8 est atteint. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 janvier 2023
2. Demande de subvention DETR pour des travaux dans l'église
3. Subvention exceptionnelle pour classes transplantées à Bully
4. Questions diverses

1 – Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du jeudi 5 janvier 2023.

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

2 – Demande de subvention DETR pour des travaux dans l'église

Objet : Demande de subvention DETR pour des travaux dans l'église

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le projet de rénovation de l'intérieur de l'église de St-Haon-le-Vieux.

L'église date de 1876 et, si le bâti a fait l'objet de travaux d'entretien au fil des années, l'intérieur est resté dans son état. Des travaux de mise aux normes électriques s'imposent et de rénovation globale car c'est un patrimoine et un lieu de mémoire collective que nous devons transmettre aux générations futures.

L'objectif est en outre de redonner vie à ce patrimoine porteur d'une dimension touristique et symbole social qui puisse s'ouvrir à tous (concert, expositions, journées du patrimoine, inclusion dans la future Route des Vins).

Un projet a été chiffré par la rencontre avec des maîtres d'œuvre et des entreprises et le coût global est de 360.125 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter une subvention DETR

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3 – Subvention exceptionnelle pour classes transplantées à Bully

Objet : : Subvention exceptionnelle pour classes transplantées à Bully

Le Maire expose au conseil municipal que l'école de ST HAON LE VIEUX souhaite organiser un séjour au centre Arvel de Bully (Loire) pour les 55 élèves des classes allant de la GS au CM2.

L'école a déjà obtenu une subvention du Sou des Ecoles et demande une subvention exceptionnelle à la mairie pour aider au financement de ce séjour et diminuer la part restant à la charge des familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte de participer aux frais de ce séjour et décide d'attribuer à la coopérative scolaire une subvention de 10 € par élèves soit un total de 550 €.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4 – Questions diverses

- Nous avons reçu un courrier d'un administré qui se plaint qu'il faille aujourd'hui éteindre le giratoire de la D8 et supprimer les lampadaires payés il y a 20 ans par la commune. Réponse écrite faite à cet administré.
- Lucas demande un devis à une entreprise privée pour les travaux de rénovation de l'éclairage de la commune. A opposer au SIEL dès réception.
- Demande d'un marchand de pizzas qui souhaite s'installer les mardis soir sur la commune à partir de mars 2023. La tarification sera votée au prochain conseil.
- Une réunion a eu lieu avec l'Etat Saint-Haonnois pour envisager l'installation d'une terrasse au premier étage (de plain-pied avec la salle de restaurant). La faisabilité budgétaire sera étudiée en même temps que la préparation du budget.
- Le mobil-home des cantonniers est arrivé.
- Un nouvel agent est arrivé en remplacement de Yasmina arrêtée jusqu'à fin février.
- Des casiers ont été installés à la cantine pour recevoir les serviettes en tissu que chaque élève apporte désormais avec lui en début de semaine. Les serviettes en papier ont été supprimées.
- Il est prévu de demander un composteur pour l'école et de revoir en même temps le traitement des déchets de la cantine.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h45.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 2 mars à 20 heures.

Le Maire,

Gilles GOUTAUDIER

La secrétaire de séance,

Laurence HAUG